

Bobigny, 28 mai 2021

Lors de leur intervention devant le Conseil d'administration de la Caisse centrale de la MSA, le 20 mai, les cabinets Mazars et Deloitte, ont certifié les comptes annuels et combinés du régime agricole.

L'ensemble des travaux, audits, analyses, des commissaires aux comptes ont permis de certifier nos comptes, comme l'an dernier, avec une seule réserve liée aux flux financiers notifiés par des organismes extérieurs et l'État.

François-Emmanuel Blanc, directeur général de la CCMSA :

« Nous voulons souligner que cette certification est le résultat de l'engagement de tous pour fournir un travail de qualité.

Nous saluons cette performance et remercions l'ensemble des équipes de l'institution : caisses, iMSA, CCMSA qui se sont mobilisées pendant toute cette période d'arrêt des comptes malgré les conditions d'éloignement, de télétravail et de charges de travail supplémentaires. »

Pascal Cormery, président de la CCMSA, salue les conclusions des commissaires aux comptes :

« La certification de nos comptes vient rappeler et conforter la capacité et le sens de la responsabilité de la MSA dans la bonne gestion des moyens qui lui sont octroyés pour mettre en œuvre les politiques sociales sur les territoires ruraux et pour le bénéfice des populations agricoles et rurales. »

Thierry Manten, premier vice-président de la CCMSA : *« Cette certification est le fruit de l'engagement collectif du réseau des caisses et de l'unité du régime agricole. Elle est à mettre au crédit de la mobilisation des équipes de la MSA. Ce sont elles qui permettent de rendre un service de qualité sur les territoires pour le bénéfice de la population agricole et rurale. »*